



=====

Contribution des Parlementaires au Rapport sur les travaux de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les Forêts du 19 avril 2013 et du 15 mai 2015

Numéro	Références, Dispositions	Observations	Argumentaires	Propositions
Chap I Art14 h)ii p8	Projet de décision présenté au Conseil pour adoption <i>Engagement des Ministres</i>	La formulation actuelle reste imprécise sur les modalités de ce renforcement des capacités dans le transfert et la diffusion de technologie propres.	En effet les technologies, sont parfois confisquées par les détenteurs de brevets ; ce qui pourrait limiter l'accès des pays, notamment les PMA.	Nous suggérons de préciser les modalités pratiques de transfert de technologie propre en soulignant la nécessité de lever toute barrière relative à la propriété intellectuelle.
Chap I B II A6-d P12	Projet de résolution présenté au conseil pour adoption <i>Le Forum des Nations Unies sur les forêts après 2015</i>	Des acteurs déterminants à la gestion durable des forêts manquent à la convocation du débat de haut niveau lors des sessions.	En effet les acteurs clés à l'instar des Peuples Autochtones Parlementaires, les Collectivités Décentralisées, Chefs traditionnels et les représentants des autorités traditionnelles.	Nous suggérons de compléter l'énoncé indiquant l'intégration de ces acteurs clés dans les sessions.
Art13 d) p14	IV. Faciliter la mise en œuvre et le financement	La question de l'incitation du financement n'a pas été clairement soulevée.	L'incitation au financement donnerait plus de robustesse à la facilitation du financement ; étant donné que généralement des partenaires/donateurs sont disposés à financer ; mais en l'absence d'incitation, ils ne manifestent pas cette volonté.	Consacrer un point sur l'incitation au financement de la gestion durable des forêts.
A 14 Section 14-d P15	IV. Faciliter la mise en œuvre et le financement	Les conditionnalités ne sont pas précisées aux pays éligibles aux Fonds du FEM	Les pays éligibles aux financements FEM doivent être signifiés des conditions à remplir	Les conditions d'éligibilité doivent être clairement définies
Section XI Art38 P19	Plan stratégique 2017-2030	La formulation actuelle ne laisse pas envisager la prise en compte effective des spécificités propre à chaque type de forêts ou de la dynamique du	Pour être plus pertinent et équilibré, ce plan stratégique devrait également puiser dans les contextes spécifiques ou la situation des	Compléter cette section en indiquant que pour être plus pertinent et équilibré, ce plan stratégique devrait également

Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale

BP : 4954 Yaoundé

Tél : 22 23 87 15 ; 77 67 95 68

Email : repar_ahikcentrale@yahoo.fr

		regroupement.	grands groupes.	puiser dans les contextes spécifiques. A ce titre, il devrait découler d'une prise en compte des dynamiques et contextes spécifiques. Le plan pourrait notamment être assorti de feuilles de route régionales ou sous-régionales ou pour chaque grand groupe.
Section XII A42-b P20	Examen de l'arrangement international sur les forêts	La création d'un fonds de contribution volontaire en faveur des forêts.	L'élaboration d'un instrument juridique contraignant aux forêts devrait s'accompagner d'un instrument ayant la même force juridique s'agissant des contributions aux fonds en faveur des forêts.	Nous suggérons deux options : -La contrainte dans la contribution des pays développés suivant l'exemple de l'Annexe I de la Convention Cadre sur les changements climatiques ; -Le volontariat pour ceux qui ont une responsabilité historique faible.
Section XIV A55 P21	Ressources affectées à l'application de la présente résolution	La non prise en compte des Firms Multinationales (la catégorie Donateurs majeurs reste floue)	En effet le rôle des Firms est actuellement établi dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises ; et il serait opportun de le capitaliser dans la présente dynamique.	Nous suggérons l'intégration des Firms Multinationales dans la contribution au financement du Fond d'affectation spécial du Forum.
Annexe II A7P42	Le souhait d'une participation de toutes les parties prenantes était nécessaire.	La non évocation du groupe de Femme et des Parlementaires	Les femmes doivent être au cœur même de ces débats du fait de leurs rôles déterminant dans le domaine forestier, agricole...Quant aux Parlementaires, ils assurent le contrôle de l'action des gouvernements et le vote des lois.	Ajouter les femmes et les Parlementaires dans la liste des parties prenantes.
Annexe III A2 p44	Résumés du Débat Ministériel de haut niveau par le Président et des tables	La problématique de l'accaparement des terres dans les pays en développement qui découle des	Les acquisitions de terres à grandes échelles principalement en Afrique et en Amérique latine, observées	Mettre clairement en perspective la problématique des acquisitions foncières à grandes échelles et son

	<p>rondes de haut niveau par les coprésidents.</p>	<p>acquisitions massives des terres à des fins agro-industrielles, n'a pas été suffisamment relevée. Pourtant elle constitue l'une des plus grandes menaces conjoncturelles à la gestion durable des forêts.</p>	<p>depuis le début des années 2000, ont constitué une menace sérieuse pour la gestion durable des forêts ; et pourrait s'accroître avec le temps.</p>	<p>impact néfaste sur la réalisation des objectifs de gestion durable ; ceci devrait permettre une meilleure articulation des actions.</p>
<p>Annexe III A3p45</p>	<p>Résumés du Débat Ministériel de haut niveau par le Président et des tables rondes de haut niveau par les coprésidents.</p>	<p>La problématique de la restauration des paysages forestiers, soulevée parmi les nouvelles questions, se heurte véritablement au réalisme quant à son implémentation sur le terrain</p>	<p>L'un des objectifs du NEPAD était d'établir un corridor forestier en Afrique. Cette vision n'a pas été rendue possible, à cause du manque de financement ; conséquence il n'y a pas eu jusqu'ici d'avancée significative. Les initiatives similaires à l'échelle nationale font face à la même contrainte</p>	<p>Pour anticiper sur la contrainte du financement à ce sujet, le Fonds spécial devrait consacrer une dotation spécifique en vue de financer de manière durable les initiatives de reboisement dans les différents pays ou groupes de pays</p>
<p>Annexe III A3 p45</p>	<p>Résumés du Débat Ministériel de haut niveau par le Président et des tables rondes de haut niveau par les coprésidents.</p>	<p>La formulation relative au souci de certains participants de voir le Forum s'intéresser aux nouvelles questions ne nous semble pas complète ; car c'est uniquement la question de la restauration des paysages qui a été relevée.</p>	<p>Cette formulation limite le champ thématique des perspectives formulées par les participants au sujet de la prise en compte des nouvelles problématiques</p>	<p>Compléter la formulation en énumération toutes les nouvelles questions soulevées par certains participants, afin d'édifier sur le champ des perspectives</p>

Fait à Yaoundé le 17 février 2016



Stéphane G. Njougou
Député